

seconde fois, il est ordonné qu'il soit grossoyé et présenté à Son Excellence par tels membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

COMITÉ DES DÉBATS.

M. BOWELL. Avec la permission de la Chambre, je ferai la motion ordinaire pour la nomination d'un comité chargé de contrôler le compte-rendu des débats. Je propose :—

Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre ; le dit comité devant être composé de MM. Béchard, Bergin, Colby, Charlton, Desjardins, Innes, Royal, Scriver, Somerville (Brant), Taylor, Wood (Westmoreland), et Woodworth.

Les seuls changements sont la substitution du nom de M. Taylor à celui de M. White, ministre de l'intérieur, et la substitution du nom de M. Wood, de Westmoreland, à celui de M. Foster.

La motion est adoptée.

SUBSIDES.

M. McLELAN. Je propose :—

Que cette Chambre se forme en comité mardi prochain, pour considérer les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

VOIES ET MOYENS.

M. McLELAN. Je propose :—

Que cette Chambre se forme en comité mardi prochain, pour considérer les voies et moyens pour le prélèvement des subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

RAPPORT PRÉSENTÉ.

Rapport du ministre des travaux publics pour l'exercice 1884-85.—(Sir Hector Langevin.)

Sir JOHN A. MACDONALD. Je propose l'ajournement de la Chambre.

La motion est adoptée, et la Chambre s'ajourne à 10.45 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 1^{ER} mars 1886.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRE.

RAPPORTS PRÉSENTÉS.

Tableaux du commerce et de la navigation pour l'exercice finissant le 30 juin 1885.—(M. BOWELL.)

Comptes publics du Canada pour l'exercice finissant le 30 juin 1885.—(M. McLelan.)

Rapports, états et statistiques du revenu de l'intérieur de la Confédération du Canada pour l'exercice finissant le 30 juin 1885.—(M. Costigan.)

Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada pour l'exercice finissant le 30 juin 1885.—(M. Thompson.)

Rapport du département de la marine pour l'exercice finissant le 30 juin 1885.—(M. Foster.)

Rapport de l'auditeur général pour l'exercice finissant le 30 juin 1885.—(M. McLelan.)

Sir JOHN A. MACDONALD

TROUS DANS LA GLACE SUR LES EAUX FRÉ- QUENTÉES.

M. ROBERTSON (Hamilton) : Je demande qu'il me soit permis de présenter un bill (n° 2) pour amender la loi criminelle et déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection les trous faits dans la glace sur les eaux navigables et fréquentées.

Quelques DÉPUTÉS : Donnez des explications.

M. ROBERTSON (Hamilton) : Je suis très heureux d'expliquer les dispositions de ce bill, qui a déjà été présenté à cette honorable Chambre en plusieurs occasions. Je le présente aujourd'hui sous une forme qui, je l'espère, sera approuvée par tous les honorables députés. A la dernière session, il a subi la deuxième lecture, et chose extraordinaire, l'on s'y est opposé lorsque la troisième lecture en a été proposée. Il fut alors renvoyé à un comité spécial et l'on en a fait rapport à la Chambre. C'est sur ce dernier rapport que je me base aujourd'hui pour le présenter.

J'espère qu'on ne s'opposera pas à ce bill, que l'on a accueilli par de grandes marques d'approbation dans toutes les parties de la Confédération.

La motion est adoptée et le bill lu la première fois.

PREUVE DANS LES CAUSES CRIMINELLES.

M. ROBERTSON (Hamilton) : Je demande qu'il me soit permis de présenter un bill (n° 3) pour amender de nouveau la loi de la preuve dans les causes criminelles. Ce bill a pour but de permettre à ceux qui ont objection à prêter serment, de donner leur témoignage par affirmation.

La motion est adoptée et le bill lu la première fois.

ACTE REFONDU DES CHEMINS DE FER, 1879.

M. MULOCK : Je demande qu'il me soit permis de présenter un bill (n° 4) pour amender de nouveau l'acte refondu des chemins de fer, 1879. C'est le bill que j'ai eu l'honneur de présenter à la dernière session et sur lequel j'ai alors donné des explications assez détaillées. J'y ai ajouté deux articles, dont le premier doit corriger l'acte adopté en 1872, exigeant que les compagnies de chemin de fer rachètent les billets non employés. Cet acte, néanmoins, ne stipulait aucun remède suffisant, et lorsque le bill que je présente sera discuté, je serai en état, je pense, de démontrer que quelques compagnies de chemin de fer, au moins, ont profité de la lacune qui existe dans l'acte pour éviter de se conformer à ses dispositions. L'article suivant, au sujet duquel il peut y avoir quelque divergence d'opinions, est destiné à abroger l'article 6 de l'acte de 1883, par lequel le parlement fédéral est devenu propriétaire des chemins de fer provinciaux.

La motion est adoptée et le bill lu la première fois.

JETÉE DE DIGBY.

M. VAIL : Le gouvernement se propose-t-il de reconstruire la jetée de Digby sur l'emplacement actuel ? Si oui, quand les travaux seront-ils commencés ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Cette question est maintenant soumise à l'étude du gouvernement.

DETTE BRUTE DE LA CONFÉDÉRATION.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quel était le montant de la dette brute du Canada à la date du 1^{er} mars 1886 ?

M. McLELAN : La dette brute, le 1^{er} mars 1886, sans déduire l'actif de \$72,791,837, était de \$281,314,532.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quelle partie de la dite dette était constituée par des emprunts temporaires de banques ou autres personnes en Canada ou ailleurs ?

M. McLELAN : \$14,362,309.67.